



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} septembre 2026 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Permettre un stationnement à l'avant ;
- Permettre de ne pas verdir les 2,5m de chaque côté d'un stationnement d'un immeuble de 4 logements ;
- Permettre un stationnement dont les manœuvres de stationnement se feront dans la rue ;
- Deux entrées charretières ayant une largeur de 7,5 mètres sur la rue.

Cette demande vise le **107-109, rue Élisabeth (lot 5 602 670).**

Le règlement de zonage 699-11, à l'article 85, exige une distance minimale de 2.5 mètres d'une ligne de propriété dans le cas d'un immeuble de type résidentiel R4.

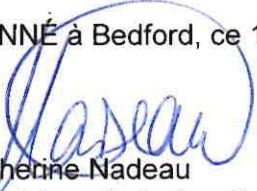
Le règlement de zonage 699-11, à l'article 85, exige que les manœuvres de stationnement soient faites hors de la voie publique.

Le règlement de zonage 699-11, à l'article 87, exige que les stationnements soient localisés en cours latérales ou arrières.

Le règlement de zonage 699-11, à l'article 89, exige qu'une entrée charretière ait une largeur maximale de 7 mètres.

Le dossier de la demande sera disponible au 26, rue de la Rivière.

DONNÉ à Bedford, ce 17 août 2026.



Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière